

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'économie et des redevances
CH-3003 Berne

Le président

À l'attention des destinataires de la procédure de consultation relative à la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Réprimer durement la vente de données bancaires »

Le 20 novembre 2013

10.450 Initiative parlementaire. Réprimer durement la vente de données bancaires Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2013, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a approuvé un avant-projet de révision de la loi sur les placements collectifs, de la loi sur les banques et de la loi sur les bourses, qui vise à mettre en œuvre l'initiative parlementaire « Réprimer durement la vente de données bancaires », déposée le 17 juin 2010 par le groupe libéral-radical. Cette révision prévoit d'étendre les éléments constitutifs de la violation du secret professionnel déterminés dans les lois précitées à toute personne qui transmet à d'autres personnes le secret qui lui a été révélé en violation du secret professionnel ou qui exploite ce secret pour son propre profit ou pour celui d'un tiers. En outre, les personnes qui obtiennent pour elles-mêmes ou pour un tiers un avantage pécuniaire en violant le secret professionnel seront punies plus sévèrement.

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation. Cette procédure se déroulera par voie électronique. Vous pouvez télécharger l'avant-projet sur le site de la Chancellerie fédérale : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Le délai pour la consultation est fixé au **28 février 2014**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien adresser, aux formats PDF et Word, à l'adresse suivante : regulierung@gs-efd.admin.ch.

M. Marcello Fontana, secrétaire de la CER-N (marcello.fontana@parl.admin.ch, 031 322 97 35), et Mme Sarah Jungo (sarah.jungo@gs-efd.admin.ch, 031 322 12 65), du Département fédéral des finances, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe Darbellay